Amicale des Chasseurs de Mornas

Mairie de Mornas - 84550 Mornas

Enregistrée en préfecture sous le n° : W842003935
Création le : 10/05/1923 sous le n° initial 2/00261
Publié au journal officiel du 12/05/1923, JO n° 139250523

Compte rendu de l'AG ayant eue lieu le 18 juin 2016, 9h30, à la salle des fêtes « Claude Fontes » à Mornas (84550).

Le Président Frédéric Roux, remercie tous les membres présents (37), représentés (9), et les représentants du conseil municipal.
Il procède à l'élection du Président et du Secrétaire de séance respectivement Messieurs Mandin et Jodar.

Rapport Moral du Président de l'association (Frédéric Roux, Président) :

L'Amicale des Chasseurs de Mornas est une association active et très intégrée à la Fédération Départementale de Chasse, active pour le développement du petit gibier et avec une gestion organisée pour le grand gibier.

L'Amicale des chasseurs de Mornas s'intègre parfaitement dans l'étude BIPE réalisée nationalement.
C'est une association à l'effectif stable et bien ouverte sur l'extérieur puisque 35% de ses membres ne sont pas résidents ou propriétaires sur la commune.

Le président rappelle les activités de gestion de l'association sur l'année passée et de sa bonne intégration dans la vie communale.
Puis procède à la présentation des projets en cours et de l'état d'avancement de ceux-ci.
Le problème majeur dans leur réalisation étant un trop petit nombre de volontaires pour la gestion du territoire.

En conséquence est présenté le plan d'accélération de la partie "Participation à la gestion du territoire" de la cotisation annuelle qui passera à 40.00 € en 2016, 60.00€ en 2017 et 100.00€ en 2018 à partir de 2017.
Cette cotisation remplacera les cotisations petit et gros gibiers.
Il est aussi présenté les actions qui amènerons une réduction à cette cotisation, afin de permettre se dégressivité en fonction de la participation des membres à la gestion du territoire.

Par ailleurs, le CA a décidé de revenir aux cotisations "de droit" prévues par les statuts de l'association à savoir la suppression de la catégorie "scolarisé à Mornas" qui ne présente pas de réelle raison ou justification cynégétique.
Enfin à cause du vieillissement général des chasseurs, le CA a décidé de supprimer la gratuité de la carte "Sociétaire Retraité + 65 ou+70". Pour 2016/2017 cette cotisation sera portée à 50.00€ .

Enfin les contentieux 2015/2016 sont présentés. Ils sont relativement stables mais il est hautement souhaitable qu'ils diminuent.
La garderie sera supportée dans ces actions de contrôle.

Rapport Financier du Trésorier de l'Association (Christian Jodar, Trésorier) :

Le bilan financier de l'association fait apparaitre un excédent d'exercice de 284.96 € qui est porté aux comptes 2016/2017.
Produits : 20529.77 € / Charges : 20244.81 €.
Les variations des comptes bancaires retranscrivent très exactement ce bilan.

Il est à noter que dans la ventilation des charges et produits par sous budgets :
les cotisations des adhérents (adhésions) sont allouées à 100% à l'achat du gibier et au nourrissage du gibier.
Les autres charges étant équilibrées par les actions et subventions obtenues par le CA.

Le budget prévisionnel primitif 2016/2017 est présenté et fait apparaitre une balance charges/produits à 22400.00 €.
Soit une augmentation budgétaire d'environ 2000.00 € sur l'exercice passé, dont environ 1000.00 € d'augmentation provenant des diverses mesures cotisations décrites préalablement.

Le Président demande quitus (moral puis financier) pour la gestion de l'association par le CA, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Robert Triat fait cependant remarquer son désaccord sur le changement des cotisations "Sociétaires retraité".

M. A.

Activités de l'association :

Sylvain Ribe présente l'activité Gros Gibiers et les mesures prises pour éviter une prolifération anarchique du sanglier voire du chevreuil.
Il présente aussi les actions sécurité et aménagement du territoire en ce qui concerne le gros gibier .

Michel Rieux fait le point sur le petit gibier et le programme du Domaine Municipal de la Plantade , qui avance bien mais lance un vibrant appel aux volontaires !
Il est ensuite présenté le programme de connaissance de prélèvement du petit gibier et la nouvelle carte de sociétaire qui lui fait suite.

Modification des statuts de l'association :

Le président demande d'approuver une modification des statut permettant aux membres "extérieurs" (non résident à Mornas ou non propriétaires à Mornas) de pouvoir être élus au conseil d'administration .
Cette modification est approuvée à une large majorité. Les statuts de l'association seront modifiées en conséquences.

Modification du règlement intérieur 2016/2017 :

Les points clefs sont les suivants :

Le Mardi 01/11 et le Vendredi 11/11 seront chassables.

Poste découvert avec tir à la volée des grives, dès le matin, autorisée les Dimanche, Samedi, Lundi et Mercredi.
Les Mardi, Jeudi et Vendredi jusqu'à 13:00 heure, seule la chasse au poste fermé est autorisée, tir au vol autorisé à partir de 13:00 heure seulement.

Les gardes particuliers de la société de chasse ont le pouvoir de faire ouvrir les coffres de voiture des sociétaires, afin de vérifier le bon respect du PMA.

Il est à noter qu'une proposition pour le retour des cartes avant fin Mai , afin d'avoir le résultat pour l'assemblée générale de Juin est adoptée par à l'unanimité.
Ce principe sera inclus dans le règlement intérieur pour la saison 2017/2018, afin de laisser le temps à une bonne organisation du système de gestion.

L'ensemble des présentations est mis en ligne pour une année sur notre site internet pour consultation libre.
Le grand livre des comptes et consultable sur simple demande au trésorier ou au président de l'association.

Monsieur Mandin André, atteste par la présente le bon déroulement de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2016. :

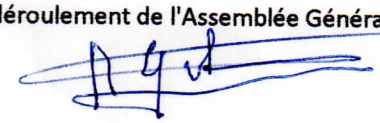

Monsieur Jodar Christian atteste la sincérité du rapport de réunion :

Monsieur Frédéric Roux, Président de l'Amicale des Chasseurs de Mornas, certifie avoir revu et approuvé ce rapport de réunion.